

ainsi nullement altéré ni diminué, on a arrêté qu'à fin d'observer un certain ordre dans cet arrangement, & d'en bannir tout soupçon de préférence & d'acceptation de personnes, les sommes au-dessous de 100 écus, pour lesquelles on aura pris de nouvelles Obligations sans intérêt, seront payées sur le pied de celles à trois pour cent, soit qu'elles n'ayent point changé de nature, ou qu'elles ayent été converties en nouveaux Contrâts; mais les petites sommes seront toujours acquittées avant les plus considérables. Cependant il dépendra du choix des Créanciers, ou de prendre des Obligations sans intérêt pour celles au-dessous de 100 écus, ou d'autres à trois pour cent, ou en les réunissant avec plusieurs petites sommes dans le tems prescrit, d'exiger des Obligations du Pays de 100, 200, 500, jusqu'à 1000 écus, & de se rendre par-là participans des avantages de la Loterie. Au reste, ayant contribué de cette maniere, proportionnellement aux facultés actuelles du Pays, si pitoyablement opprimé par les calamités de la guerre, ainsi qu'à la tranquillité & à la sûreté des Créanciers de la Steuer, on s'attend aussi que la raison leur fera agréer ces arrangemens, & qu'ils en témoigneront leur satisfaction. A *Dresde* le 10. Octobre 1763. Avec approbation de Son Alt. Royale l'Electeur de Saxe, & de tous les Etats de la Noblesse & des Villes.

*Ce qui a été bien agréé & approuvé.*

Allons à l'autre Pièce. Elle intéresse toute la France; le Ministère de cette Couronne a tenu sur cette production plus d'une conférence pour en considérer le fond, comme il a déjà fait des Brochures intitulées *Richesse de l'Etat & son Développement*. Celle-ci, qu'on titre de la *Patrie vengée ou la Juste Balance*, a son commencement rapporté dans notre dernier Journal. En voici la suite & la fin.

Ce n'est point ici une clameur populaire & encore moins (*comme on ne manquera pas de le dire*) la haine qui distille son venin; c'est simplement la vérité qui s'élançe vers le Trône, malgré les obstacles